

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 12 MAI 2005 A 20 HEURES

PRESENTS : M.M. PIETTE, Bourgmestre ;
DUMONT, ANCION, DE WOUTERS, BOCART, Echevins
de MONTPELLIER, ~~BENIS~~, MOUTON, DEKONINCK, BINAME, GAILLARD, FAELES-
VAN ROMPU, ~~COLOT, RONDIA~~, PUISSANT-BONATO, GILLES, CARLY, Conseillers
Et Mme SEPTON, Secrétaire Communale.

LE CONSEIL,

**1° DEMISSION DE M. LE CONSEILLER D. DUBOIS –INSTALLATION DE M. O. CARLY
CONSEILLER SUPPLEANT EN QUALITE DE CONSEILLER COMMUNAL EFFECTIF :** 1° Le
Conseil Communal prend acte officiellement de la démission de M. Didier DUBOIS du Conseil Communal
d'Anhée. 2° Attendu qu'il y a donc lieu de pourvoir au remplacement de M. Didier DUBOIS, démissionnaire ;
Vu les suppléants de la liste n° 6 à laquelle appartenait M. DUBOIS ; Considérant que c'est M. Olivier CARLY
qui est le premier suppléant en ordre utile à remplir, à ce jour, toutes les conditions d'éligibilité déterminées par
la loi électorale ; M. Joël HUAUX, premier suppléant n'étant plus inscrit au registre de population de la
commune d'Anhée et M. Emmanuel DENIS étant décédé. Considérant que M. Olivier CARLY, domicilié à
Warnant, rue du Fond, 63 ne tombe sous l'application d'aucun cas d'incompatibilité prévus par l'article 71 de la
nouvelle Loi Communale, ses pouvoirs sont par conséquent validés. 3° M. Olivier CARLY prête
immédiatement, en séance publique le serment suivant « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et
aux lois du peuple belge. ». Le Conseil Communal prend acte de cette prestation de serment. M. Olivier
CARLY est dès lors déclaré installé dans ses fonctions de conseiller communal. Le tableau de préséance sera
adapté en conséquence.

**2° INTERCOMMUNALES – ASSOCIATIONS DIVERSES : DESIGNATION D'UN DELEGUE EN
REPLACEMENT DE M. DUBOIS :** Considérant qu'il convient de remplacer M. D. DUBOIS, Conseiller
Communal démissionnaire dans diverses intercommunales et associations ; A l'unanimité ; DESIGNÉ : M.le
Conseiller Communal Olivier CARLY pour l'I.M.A.J.E. (Intercommunale des Modes d'Accueil pour Jeunes
Enfants), pour le BEP EXPANSION ECONOMIQUE, pour la Maison des Jeunes d'Anhée et pour la Terrienne
du Crédit Social.

3° PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : A l'unanimité ; APPROUVE : le procès-verbal
de la séance précédente.

4° ARRETES DE POLICE : RATIFICATION : A l'unanimité ; RATIFIE : divers arrêtés de police pris en
urgence par le Bourgmestre. Dans le cadre de l'arrêté pris en date du 04/03/2005 pour réglementer la circulation
et le stationnement sur le territoire communal, et en particulier dans la vallée de la Molinee, le dimanche
20/03/2005 de 6 à 20h00' en raison de l'organisation du « Circuit des Ardennes », M. le Conseiller O. CARLY
constate la difficulté pour les signaleurs d'accomplir leur mission lors du rallye en raison de la grande affluence
et de la configuration des lieux. Il est convenu que la zone de police serait interpellée pour obtenir
éventuellement le renfort de la police.

5° COMPOSITION DES CONSEILS DE FABRIQUE D'EGLISE : INFORMATION : Le Conseil
Communal prend connaissance de la composition du Conseil de Fabrique **de BIOUL** : M.M. Robert COLOT,
président, Michel LEFEBVRE, secrétaire, Jean-Luc STRUVAY, trésorier, Roger COLPE et Michel ANCION,
membres. Curé : M. LALLEMAND Francis ; **d'ANNEVOIE** : M.M. Jules DUMONT, président, Jean
LECOCQ, secrétaire, Alain CRAPPE, trésorier, Jean GEONET, Camille BENOIT, membres. Curé : M.
LALLEMAND Francis ; **de DENEE** : M.M. Zéphir DELVAUX, président, Dominique LEBEAU, secrétaire,
Claude de MONTPELLIER, trésorier, Annie ROMEDENNE et Maurice COURTOIS, membres. Curé : M.
LEDOYEN Henri ; **d'ANHEE** : M.M. Roger GROUYNE, président, Willy MARTIN, secrétaire, Mme DUBOIS,
trésorière et Baudouin PATERNOSTRE, membre. Curé : M. LALLEMAND Francis ; **d'HAUT-LE-
WASTIA** : M.M. Michel MIRGAUX, président, Benoît MASSON, secrétaire, Francis COLOT, trésorier, Pierre
RONDIA et Irène MICHAUX, membres. Curé : M. LALLEMAND Francis. Le Bourgmestre L. PIETTE est
membre de droit pour toutes les Fabriques. -----

6° FABRIQUES D'EGLISE : COMPTE 2004 : AVIS : A l'unanimité ; APPROUVE : les comptes 2004 des
Fabriques d'église suivantes :

<i>FABRIQUE</i>	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>BONI-MALI</i>	<i>SUBV.COM</i>
Bioul	33.490,53	30.737,40	2.753,13	15.959,65
Annevoie	10.530,07	6.807,01	3.723,06	6.877,55
Haut-Le-Wastia	6.265,87	3.606,73	2.659,14	1.817,95
Anhée	17.917,50	16.191,24	1.726,26	16.120,12

**7° REALISATION D'UNE CLOTURE EN BORDURE DU TERRAIN DE BEACH VOLLEY A
ANHEE : DECISIONS :** Dans le cadre de la réalisation d'une clôture en bordure du terrain de beach volley à

Anhée ; Vu le crédit budgétaire prévu à cette fin au service extraordinaire de l'exercice en cours ; A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD : 1° pour procéder à un marché public par procédure négociée sans publicité ; 2° approuver le cahier spécial des charges établi à cette fin 3° imputer cette dépense au budget extraordinaire prévu pour l'exercice en cours et 4° charger le Collège Echevinal de l'examen et de l'exécution des formalités nécessaires.

8° TRAVAUX DE MAINTENANCE PATRIMOINE COMMUNAL : PEINTURE DES BOISERIES EXTERIEURES –REFECTION DE TOITURES : DECISIONS

: Dans le cadre des travaux de peinture des boiseries extérieures et des travaux de réfection de toitures prévus à divers bâtiments du patrimoine privé, à divers bâtiments scolaires, à certaines salles des fêtes et autres installations sportives ; Vu les crédits budgétaires prévus à cet effet au budget extraordinaire de l'exercice 2005 ; A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD : **1° en ce qui concerne les travaux de peinture des boiseries extérieures** : pour que 1° les marchés relatifs à la réalisation de travaux de peinture des boiseries extérieures des bâtiments du patrimoine privé, des bâtiments scolaires, des salles de fêtes et des installations sportives soient passés par procédure négociée sans publicité ; 2° pour approuver pour ce faire les cahiers spéciaux des charges administratifs et techniques ; 3° imputer ces dépenses au budget extraordinaire prévu pour l'exercice en cours et 4° charger le Collège Echevinal de l'examen et de l'exécution des formalités nécessaires.

2° en ce qui concerne les travaux de réfection de toitures : Pour que 1° les marchés relatifs à la réalisation des travaux de réfection de toitures des bâtiments du patrimoine privé, des bâtiments scolaires, des salles de fêtes et des installations sportives soient passés par procédure négociée sans publicité ; 2° pour approuver pour ce faire les cahiers spéciaux des charges administratifs et techniques ; 3° imputer ces dépenses au budget extraordinaire prévu pour l'exercice en cours et 4° charger le Collège Echevinal de l'examen et de l'exécution des formalités nécessaires.

9° PROGRAMME TRIENNAL 2004-2006 : TRAVAUX D'AMELIORATION DES RUES NOTRE-DAME DE BONNE ESPERANCE A DENEET VIEILLES RUELLES A ANHEE : DECISIONS

: Vu sa décision antérieure du 17/03/2005 de confier à la Province, via son service technique provincial, l'étude des travaux d'amélioration des rues Vieilles Ruelles à Anhée et Notre-Dame de Bonne-Espérance à Denée et d'approuver les conventions y relatives ; Attendu qu'un crédit sera prévu à cette fin au budget extraordinaire de l'exercice 2005 lors de la prochaine modification budgétaire ; Vu le projet établi au montant de 187.550€ t vac ; Vu le programme triennal des travaux approuvés ; A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD : pour 1° approuver le projet estimé au montant de 187.550€ t vac, 2° pour se conformer au règlement provincial relatif aux prestations du Service Technique Provincial, 3° pour prévoir les crédits budgétaires recettes et dépenses lors de la prochaine modification budgétaire ; 4° pour procéder à un marché public par adjudication publique ; 5° pour approuver le cahier spécial des charges administratif et technique établi à cette fin ; 6° pour approuver l'avis de marché y relatif et 7° pour transmettre le présent dossier pour octroi de la promesse ferme à M. le Ministre des Affaires Intérieures et de la Fonction Publique (service des travaux subsidiés), via l'auteur de projet.

10° ENSEIGNEMENT : CREATION D'UN EMPLOI SUPPLEMENTAIRE : RATIFICATION

: A l'unanimité ; RATIFIE : la décision du Collège Echevinal du 28 avril 2005 par laquelle il a été décidé, à partir du 25 avril 2005, de créer une classe maternelle supplémentaire à l'école communale d'Anhée (qui compte au total : 5 classes maternelles). L'emploi créé sera maintenu jusqu'au 30 juin 2005. **11° ACQUISITION DES**

FOURNITURES CLASSIQUES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2005-2006 : DECISIONS

: Dans le cadre de l'acquisition des fournitures classiques nécessaires pour la prochaine rentrée scolaire en septembre 2005 ; Vu les crédits votés à cet effet au budget ordinaire de l'exercice en cours ; Vu les cahiers spéciaux des charges établis à cette fin ; A l'unanimité ; marque son accord : pour 1° procéder à un marché public par procédure négociée sans publicité pour l'acquisition des fournitures classiques de l'année scolaire 2005-2006, 2° approuver les cahiers spéciaux des charges rédigés à cette fin ; 3° imputer ces dépenses au budget ordinaire prévu pour l'exercice en cours et 4° charger le Collège Echevinal de l'examen et de l'exécution des formalités nécessaires.

12° ENSEIGNEMENT : ANNEE SCOLAIRE 2005-2006 : DECLARATION DE VACANCE D'EMPLOIS : RATIFICATION

: Vu l'article 31 du décret du 06/06/1994 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné tel que modifié ; Considérant que plusieurs emplois ne sont pas pourvus de titulaires définitifs ; Considérant la proposition du Collège Echevinal de déclarer vacants pour l'année scolaire 2005-2006, les emplois suivants pour l'ensemble des écoles fondamentales de la commune : deux emplois d'instituteurs(trices) primaire à temps plein , un emploi d'instituteur(trice) maternel(le) à temps plein, un emploi d'instituteur(trice) maternel(le) à mi-temps et 18 périodes de seconde langue. Considérant que ces emplois peuvent être conférés à titre définitif à tout membre du personnel enseignant temporaire qui se trouve dans les conditions énoncées à l'article 30 du décret du 06/06/1994, tel que modifié, pour autant qu'il se soit porté candidat par lettre recommandée avant le 31/05/2005 et à condition que ces emplois soient toujours vacants au 01^{er} octobre 2005 ; le Conseil Communal est invité à ratifier cette proposition.

13° PROJET DE PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE : CONSULTATION : AVIS

: Le Gouvernement wallon, en sa séance du 16 décembre 2004 a approuvé l'avant-projet de PASH de la Meuse Amont et Oise. Le projet dudit PASH a été transmis à la commune pour

consultation. Conformément au prescrit légal, une enquête publique a été organisée. Le Bourgmestre L. PIETTE rappelle le souhait de voir un maximum d'habitations reliées à l'égouttage collectif. Pour répondre aux diverses questions de Mme la Conseillère V.GILLES, M. PIETTE explique que l'étude qui s'en suivra déterminera les réalités exactes du terrain et rectifiera les erreurs éventuelles existant sur le PASH actuel. Le PASH est un schéma, des avenants sont possibles et admis. Quant aux priorités communales en matière d'égouttage, le Bourgmestre explique encore à Mme la Conseillère que l'égouttage de l'entité suit son cours via les programmes triennaux. Par ces programmes triennaux, la commune reçoit des subsides pour la réalisation d'un dossier par année. Il note à ce propos qu'il y a aussi d'autres priorités que l'égouttage et toutes aussi importantes, par exemple les travaux d'entretien des voiries. M. le Conseiller Communal et Président du CPAS G. DEKONINCK suggère de profiter du PASH pour relancer les dossiers toujours en attente de la station d'épuration de Warnant et du collecteur de Marecret. Il semblerait que ces dossiers vont se débloquent dès cette année... Au vu de la synthèse des réclamations reçues et des remarques émises par le Collège des Bourgmestres et Echevins ; Tout en tenant compte de l'ensemble de ces réclamations et remarques telles qu'elles sont reprises au dossier présenté ce jour ; A l'unanimité ; EMET : un avis favorable sur le projet de PASH tel que présenté.

14° A LA DEMANDE DE Mme LA CONSEILLERE COMMUNALE V. GILLES : BIODIVERSITE – PROTECTION DES CHIROPTERES : Mme la Conseillère V. GILLES signale qu'en mars dernier, le second volume consacré à la Vallée de la Molignée mettait en évidence les richesses faunistiques et floristiques de notre vallée. Parallèlement, il soulignait les menaces pesant sur cette biodiversité et plus particulièrement les chiroptères. La survie de ces animaux est fortement liée à la présence de cavités naturelles (grottes...) et à l'accessibilité des combles et clochers. Mme GILLES souhaite savoir si ces derniers bénéficient déjà d'une convention de protection dans la commune d'Anhée ? S'il est possible d'obtenir un état des lieux depuis la signature de cette convention ? Mme GILLES constate qu'en ce qui concerne les cavités naturelles, celles-ci font souvent l'objet de déprédations et interdisent de ce fait toute occupation par des chiroptères. Mme GILLES souhaite que le Conseil Communal adopte un règlement complémentaire de protection de la nature visant la préservation des espèces. Mme la Conseillère s'interroge : le Collège pourrait-il, avec l'accord du propriétaire, solliciter la Région wallonne afin d'obtenir le classement du trou des Nûtons à Sosoye, ce qui permettrait au site de bénéficier d'une protection particulière ? Pourrait-on également envisager, en accord avec le propriétaire, de fermer l'accès au site par une porte pourvue d'une chiroptière ? Mme GILLES estime que ces démarches combinées pourraient contribuer à la préservation d'espèces menacées et maintenir la biodiversité dans la vallée de la Molignée ainsi qu'au sud du sillon Sambre et Meuse, qui comme l'indique l'étude du Comité scientifique, n'échappe pas non plus à la détérioration des espèces. A l'heure où les associations et les propriétaires privés participent pleinement à la sauvegarde de la biodiversité, Mme GILLES estime qu'il serait regrettable que les pouvoirs publics ne soutiennent pas ces initiatives. M. le Bourgmestre L. PIETTE retrace l'historique du dossier « opération combles et clochers » entamé en 1996 par la commune. Toutes les églises de la commune, à l'exception de celle d'Annevoie dont la toiture vient d'être restaurée, ont été équipées de chiroptières. A ce titre, la commune a reçu un subsides de 4.219€ en 1999, pour l'achat du matériel et un autre de 6.601€ en 2002. En 1998, deux clubs de spéléologie ont souhaité aménager l'ancienne mine de Warnant afin de protéger davantage les chauves-souris présentes sur ce site. Cet aménagement a été réalisé, en accord avec la commune et conformément aux recommandations de la Région Wallonne. Il est convenu, pour répondre à la demande de Mme GILLES que la présente réflexion serait communiquée au propriétaire du Trou des Nûtons. Il lui sera proposé de passer une convention avec la région en vue d'obtenir des subsides pour réaliser les aménagements adéquats.

15° A LA DEMANDE DE Mme LA CONSEILLERE COMMUNALE V. GILLES : PROSPECT 15 : Mme la Conseillère Communale V.GILLES explique qu'en novembre dernier naissait l'agence Prospect 15 réunissant les 15 communes de l'arrondissement de Dinant. Cette agence, imaginée par le CCRD, a pour but de réaliser un travail prospectif au bénéfice de l'ensemble des quinze communes qui la composent afin de décider ensemble du développement territorial de la région. Les Centres culturels et Centres d'expression et de créativité (CEC) de l'arrondissement sont impliqués dans cette agence. Mme GILLES demande des explications au sujet du rôle joué par le CEC de Anhée. Elle souhaite savoir si des projets sont réalisés en coopération avec le CCRD dans le cadre de Prospect 15? Que représentent ces projets en terme d'emploi et en termes de subventions, celles-ci étant directement liées à l'importance de leurs actions ? Enfin, l'agence souligne la nécessité de travailler de manière transcommunale, d'impliquer les citoyens dans le devenir de leur commune et de laisser à chaque commune la maîtrise de son développement territorial. Ces principes ayant été acceptés par les 15 bourgmestres de l'arrondissement, Mme GILLES insiste pour connaître les orientations de développement proposées par la commune de Anhée. M. l'Echevin S. BOCART qui assiste aux réunions organisées dans ce cadre et qui représente la commune dans cette dynamique présente les objectifs de Prospect 15. Ces objectifs visent à créer une dynamique associative entre les 15 communes de l'arrondissement. Il explique encore qu'une réunion a été organisée en partenariat avec le Bureau Economique de la Province, avec les présidents de CPAS des 15 communes ; que cela ne vise pas uniquement la culture, mais également d'autres aspects généraux. Il cite en exemple la mobilité. Pour répondre à la question de Mme GILLES qui insiste pour connaître les orientations de

développement proposées par la commune d'Anhée, M.M. BOCART et PIETTE expliquent que la commune a proposé 3 projets de transcommunalité : à savoir : 1° l'étude et la réalisation d'un plan de desserte locale de chaque commune de l'Arrondissement par un service de transports en commun adapté (ceci concernant toutes les communes), 2° la réalisation d'un RAVel ou d'un pré-RAVel sur l'ancienne ligne 150 (pour les communes d'Anhée et d'Onhaye) et 3° la création et la mise en place d'un circuit de l'artisanat (pour toutes les communes qui disposent de spécificités artisanales locales). Monsieur G. DEKONINCK, Président du CPAS partage aussi son expérience intéressante des deux réunions organisées avec les présidents de CPAS des quinze communes de l'arrondissement. Cela a permis une véritable réflexion, un partage enrichissant d'expériences et une mise en commun des difficultés rencontrées...

16° A LA DEMANDE DE Mme LA CONSEILLERE COMMUNALE V. GILLES : ESPECES ANIMALES EXOTIQUES DANGEREUSES : Le 20 avril dernier s'est clôturée l'enquête publique organisée dans le cadre de l'octroi d'un permis d'environnement concernant la régularisation d'un dossier de détention de mygales. Mme la Conseillère Communale constate qu'en dehors de la question relative à la liberté de chacun de choisir ses animaux de « compagnie », cette enquête soulève deux questions importantes : - la première concerne la sécurité des citoyens dans le cas où l'une de ces araignées s'échapperait. Ce qui, d'après les informations de Mme GILLES a déjà failli se produire. La seconde aborde la question même de la place d'espèces indigènes dangereuses dans notre commune et leur incidence éventuelle sur la biodiversité. Mme GILLES s'interroge encore sur l'hygiène et les conditions de détention de quatre terrariums dans une salle de séjour déjà occupée par d'autres animaux dont trois chiens dangereux qui ont déjà fait l'objet d'une déclaration à la commune. Etant donné qu'en dehors de certaines espèces de chiens, aucun règlement communal ne concerne la détention d'espèces dangereuses, Mme GILLES aimerait connaître la position officielle du Collège par rapport à cette question. Elle souhaite savoir s'il est envisageable que le conseil communal adopte un règlement visant l'interdiction de détention d'espèces animales exotiques dangereuses dans la commune, non seulement en raison de l'insécurité liée à la présence de ces espèces mais également en raison de leur impact éventuel sur les espèces indigènes ? M. le Bourgmestre L. PIETTE signale que le règlement général de police en vigueur sur le territoire communal reprend une rubrique spécifique aux animaux dangereux en son chapitre VI. Mme GILLES déplore le manque de vision globale du Collège Echevinal, son manque d'avis au niveau de l'enquête publique menée dans le cadre du dossier d'octroi de permis d'environnement en cause. Elle estime qu'il y a un minimum de mesures à prendre pour éviter tout problème, une attitude avant-gardiste à adopter, qu'il s'agit là d'une matière à réflexion à traiter pour le long terme. M. le Bourgmestre L. PIETTE, constate que la Région Wallonne ne s'oppose pas à la vente de mygales et d'autres espèces animales exotiques réputées dangereuses. Il apparaît que la Région Wallonne émet également un avis favorable par rapport au présent dossier avec des conditions très strictes à respecter. M. PIETTE signale que la police sera attentive et veillera au respect de ces conditions émises par la Région Wallonne. Mme GILLES regrette vivement l'absence de réflexion à long terme sur ce point au niveau du Collège Echevinal. Elle s'interroge également sur la position des autres conseillers communaux... M. le Bourgmestre L. PIETTE suggère à Mme la Conseillère V. GILLES de s'adresser à la Région Wallonne où elle travaille et d'interroger à ce propos, le chef de groupe du Parlement Régional. Il la charge de cette mission. Mme GILLES déplore l'attitude et la position du Bourgmestre et du Collège pour un problème qui, selon elle, est plus global que le présent dossier de « mygales » parce qu'il concerne tous les animaux exotiques dangereux en général.